



Direct Energie

Rapport de gestion incluant le rapport du  
Groupe sur les opérations de l'exercice clos au  
31 décembre 2014

## SOMMAIRE

Sommaire .....	2
1. Situation du Groupe et activité au cours de l'exercice écoulé.....	3
1.1. Evolution de l'activité du groupe .....	3
1.2. Activité des principales filiales et participations par branches d'activité .....	6
1.3. Résultat de l'activité du Groupe .....	9
1.4. Evolution de la situation financière et de l'endettement du Groupe.....	14
2. Présentation des comptes de la société Direct Energie SA.....	16
2.1. Résultat de l'activité de Direct Energie SA.....	16
2.2. Affectation du résultat.....	17
2.3. Distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices .....	18
2.4. Dépenses non déductibles fiscalement .....	18
2.5. Information sur les délais de paiement des fournisseurs.....	18
3. Perspectives .....	19
3.1. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice .....	19
3.2. Perspectives d'évolution.....	19
4. Gestion des risques et incertitudes.....	19
4.1. Les risques réglementaires et juridiques .....	19
4.2. Les risques industriels et environnementaux .....	20
4.3. Les risques de crédit et/ou de contrepartie .....	20
4.4. Les risques opérationnels .....	20
4.5. Les risques de liquidité .....	21
4.6. Les risques de marché et les risques sur matières premières .....	21
4.7. Les risques de taux.....	22
4.8. Les risques de change .....	22
5. Informations sociales .....	22
6. Activités du groupe en matière de recherche et développement .....	22
7. Activités polluantes ou à risque .....	23
8. Capital et actionariat.....	23
8.1. Montant et évolution du capital social .....	23
8.2. Structure et répartition du capital social .....	24
9. Gouvernance et rémunérations.....	25
9.1. La direction générale .....	25
9.2. Le Conseil d'Administration .....	25
9.3. Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants.....	26
10. Autres informations .....	27
10.1. Participation des salariés au capital de la société.....	27
11. Délégations de compétence au conseil d'administration en matière d'augmentation, ou de réduction de capital, ou de programme de rachat .....	27
11.1. Délégation en cours .....	27
11.2. Autorisation à l'effet de mettre en place un programme de rachat d'actions.....	28
11.3. Délégations de compétence relative au capital et aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.....	28

## 1. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Groupe Direct Energie (le « **Groupe** » ou le « **Groupe Direct Energie** ») est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France.

L'essentiel de l'activité du Groupe est porté directement par la Société. Les développements ci-après concernent donc avant tout l'activité de la Société, l'activité des filiales et participations étant plus spécifiquement décrite par branche au sein de la section 1.2 du présent rapport. L'organigramme du Groupe vous est présenté en annexe.

### 1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le Groupe Direct Energie confirme sa place de troisième acteur français sur le marché de la fourniture d'électricité et de gaz, avec plus de 1,28 millions de sites clients en portefeuille, et de premier opérateur indépendant en France. Le Groupe adresse tous les segments de marchés, clients particuliers entreprises et collectivités, et poursuit une stratégie d'intégration verticale pour être présent sur toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux services au sein du foyer.

Le Groupe a accéléré en 2014 sa stratégie de conquête commerciale qui continue de s'appuyer sur des offres compétitives et innovantes en électricité et en gaz, au moyen de campagnes de communication nationale. Grâce à une structure de coûts compétitive et à un horizon réglementaire et tarifaire plus lisible, notamment sur le marché des clients professionnels qui s'ouvre largement à la concurrence, le Groupe poursuit la mise en œuvre d'une croissance rentable.

Le Groupe Direct Energie poursuit par ailleurs activement sa stratégie industrielle de développement de capacités de production avec l'objectif d'être un acteur de la transition énergétique à l'amont et à l'aval.

### CONFIRMATION D'UN CADRE REGLEMENTAIRE FAVORABLE

La loi de Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) promulguée le 7 décembre 2010 et entrée en vigueur au 1er juillet 2011 avait permis d'améliorer l'espace économique des fournisseurs d'électricité alternatifs, au travers d'une part de la mise en place, pour le portefeuille de clients existants et à venir, d'une offre de gros nucléaire, l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique), et d'autre part d'un alignement progressif des tarifs réglementés de ventes (TRV) avec le prix de l'ARENH, visant à résorber à terme le ciseau tarifaire auquel le Groupe faisait face depuis sa création.

Les récentes évolutions réglementaires, notamment celles faisant évoluer les modalités de détermination des TRV Electricité, n'altèrent pas l'espace économique :

- Suite à la décision du Conseil d'Etat du 11 avril 2014 d'annuler, au regard du cadre réglementaire applicable, les tarifs de l'électricité pour la période du 1er août 2012 au 31 juillet 2013, le gouvernement français a publié, fin juillet 2014, un nouvel arrêté entraînant une hausse rétroactive des tarifs réglementés de l'électricité de près de 5%.
- Publication le 31 juillet 2014, par les autorités publiques, d'un arrêté annulant l'arrêté tarifaire du 26 juillet 2013, prévoyant une hausse des TRV Electricité de 5% en moyenne pour les tarifs bleus au 1<sup>er</sup> août 2014, dans le cadre de l'annonce d'une modification de la méthode de construction des TRV Electricité.
- Annulation en partie compensée par un nouvel arrêté tarifaire, publié le 31 octobre 2014, et prévoyant notamment, à compter du 1er novembre 2014, une hausse de 2,5% des TRV Electricité sur le segment

des clients bleus résidentiels et une baisse de 0,7% pour les clients bleus non résidentiels. Cet arrêté applique la nouvelle méthode de construction des TRV Electricité dite par empilement des coûts (ARENH, coût du complément à la fourniture d'électricité, coûts d'acheminement, coûts de commercialisation et rémunération dite « normale » d'un fournisseur), mise en place par le décret du 28 octobre 2014. Cette méthode qui devrait être intégrée dans le projet de loi sur la transition énergétique en cours d'adoption au Parlement, fait l'objet actuellement de contentieux initiés par l'ANODE et le Groupe devant le Conseil d'Etat.

- Stabilité de l'ARENH jusqu'à la fin de l'année 2014 et pas d'hypothèse de hausse avant la fin du premier semestre 2015.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la suppression programmée et progressive des TRV proposés aux clients professionnels ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA en électricité (tarifs jaunes et verts) et une consommation supérieure à 30 MWh/ an en gaz naturel, au plus tard au 31 décembre 2015, s'est poursuivie normalement au cours de la période.

Pour l'activité de commercialisation de gaz naturel, le CoRDiS a par ailleurs confirmé, dans sa décision du 19 septembre 2014 qui a depuis fait l'objet d'un appel, que le fournisseur de gaz naturel ne devait pas assumer les impayés de part acheminement du gestionnaire de réseaux de distribution (GrDF), cette décision étant rétroactive. A la clôture 2014, le Groupe a tiré les conséquences de cette décision et cessé de provisionner la part acheminement des créances gaz impayées mais non encore irrécouvrables. Il compte par ailleurs demander le remboursement de la part acheminement des créances gaz irrécouvrables historiques.

Ainsi, l'environnement réglementaire dans lequel évoluent les fournisseurs alternatifs continue à s'équilibrer et ouvre des perspectives favorables.

## **ACCELERATION DE LA CONQUETE COMMERCIALE**

Le Groupe a connu sur l'année 2014 une croissance du parc client de 17 %. Cette accélération de la croissance, après une année 2013 déjà fortement dynamique, repose sur une stratégie de conquête commerciale, s'appuyant sur des offres compétitives et innovantes en électricité et en gaz, au moyen de plusieurs campagnes de communication nationales.

En particulier, le Groupe a lancé courant 2014 de nouvelles offres innovantes et des partenariats qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie du Groupe :

- Le Pack Chauffage, une offre d'énergie comprenant également le Thermostat Nest, dont Direct Energie est devenu le premier « partenaire énergie » en France, et offrant des « Seasonal savings », un programme innovant permettant de réduire encore plus la consommation d'énergie grâce à de légères variations de température pilotées automatiquement par le thermostat, sans altérer le confort.
- Un partenariat avec Audi, dans le cadre du lancement en France de l'Audi A3 Sportback e-tron, première compacte plug-in haut de gamme. Cet accord vise à favoriser une mobilité toujours plus durable et respectueuse de l'environnement, en optimisant l'empreinte énergétique lors du rechargement de la batterie électrique et propose une offre d'électricité 100% renouvelable certifiée par des « Garanties d'Origine ».

Plus largement, le Groupe poursuit sa stratégie d'innovation en apportant à ses clients les services leur permettant de prendre en main leur consommation et devenir de véritables acteurs du foyer : énergie, protection, confort, pilotage, et effacement (Direct Energie est devenu en 2014 le premier opérateur d'effacement qualifié par RTE pour valoriser des effacements diffus sur le marché de l'électricité).

Globalement, cette stratégie de développement des offres, couplée à des campagnes pluri-média, a permis l'acquisition de plus de 400 000 nouveaux sites clients sur le second semestre, dans un contexte de marché pourtant toujours plus concurrentiel.

Le taux d'attrition mensuel s'est ainsi légèrement dégradé pour ressortir à 1,7% sur l'exercice contre 1,5% en 2013, 1,7 % en 2012 et 1,9 % en 2011, signe d'une intensification de la concurrence notamment sur le marché de la commercialisation de gaz.

Néanmoins, le Groupe a continué à faire croître de manière significative son portefeuille client, en augmentation nette de plus de 180 000 clients à fin 2014.

Le prix « Elu service client de l'année 2015 », attribué à Direct Energie dans la catégorie « Fournisseur d'électricité et de gaz » pour la huitième année consécutive, ainsi que le Trophée Qualiweb de la relation client en ligne remporté par la Société dans la catégorie « Services au Public » pour la troisième fois consécutive, illustrent bien les exigences du Groupe en matière de satisfaction client, la solidité de son portefeuille et l'excellence de ses processus opérationnels.

Enfin, le Groupe a continué à faire la preuve de son dynamisme commercial auprès des entreprises et des collectivités locales. Il a ainsi notamment remporté au cours du premier semestre un appel d'offre auprès du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France) portant sur environ 700 Gwh de gaz sur 2 ans, et au cours du deuxième semestre un appel d'offre auprès de la région PACA pour la fourniture de 230 Gwh de Gaz, là aussi sur 2 ans. La disparition progressive des tarifs réglementés pour les clients professionnels à compter du 1er janvier 2015 a par ailleurs généré un volume important d'appels d'offres et de mises en concurrence, qui s'est traduit par quelques succès significatifs dont ceux remportés notamment auprès de différents groupes tel qu'Icade.

Le Groupe se distingue par des offres sur-mesure, durablement compétitives et accompagnées d'une relation client personnalisée au quotidien.

## **POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DE CAPACITES DE PRODUCTION**

Le Groupe, retenu au côté de son partenaire Siemens, pour la construction et l'exploitation d'un cycle combiné gaz à Landivisiau (Finistère) dans le cadre du Pacte Electrique Breton, a été autorisé le 18 janvier 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à exploiter la centrale. En septembre 2014, la Société s'est vue par ailleurs délivrer le permis de construire.

Des recours en annulation ont été introduits contre ces deux autorisations devant le Tribunal administratif de Rennes, respectivement en mars 2013 et novembre 2014. Ces contentieux sont toujours pendants.

En parallèle, l'enquête publique relative au projet s'est déroulée au cours du deuxième semestre 2014 et s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête. L'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est encore en cours d'instruction par la préfecture du Finistère.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec le groupe AXPO, le Groupe réaffirme sa volonté de participer aux appels d'offres relatifs au renouvellement des concessions hydroélectriques françaises.

## **IMPLANTATION EN BELGIQUE**

Le Groupe a profité des perspectives de développement de la concurrence dans la fourniture d'énergie en Europe, pour démarrer son activité de fourniture d'électricité et de gaz sur le marché de détail en Belgique. Direct Energie Belgium, une société de droit belge constituée et détenue à 100% par le Groupe a ainsi obtenu les

autorisations de fourniture d'électricité et de gaz dans les régions de Bruxelles Capitale, de la Wallonie, et de la Flandres. Direct Energie Belgium commercialise ses offres grand public en Wallonie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, avant une extension prévue dans les autres régions courant 2015.

## **RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIERE**

Le Groupe a procédé en juillet 2014 au placement privé de son premier emprunt obligataire pour un montant de 40 millions d'euros en deux tranches, la première de 28,5 millions d'euros à échéance décembre 2019 assortie d'un coupon de 4,70%, et la seconde de 11,5 millions d'euros à échéance juillet 2021 assortie d'un coupon de 5%. Une troisième tranche est venue compléter cette émission en novembre 2014 pour un montant de 15 M€ à échéance novembre 2022, assortie d'un coupon de 5%.

Ces émissions contribuent à la sécurisation de la structure de financement du Groupe, qui comptait par ailleurs au 31 décembre 2014 plus de 30 M€ de lignes de crédit auprès d'établissements bancaires.

### **1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS PAR BRANCHES D'ACTIVITE**

#### **ACTIVITE DE COMMERCIALISATION SPECIFIQUE AUPRES DES SITES INDUSTRIELS ET TERTIAIRES GROS CONSOMMATEURS DE GAZ ET/OU D'ELECTRICITE**

Créée en mai 2010, Direct Energie – EBM Entreprises (D3E) est une société de commercialisation d'énergie (gaz et électricité) issue du partenariat à parité entre la société Direct Energie et la société EBM Trirhena AG. Elle s'appuie sur le savoir-faire commercial et technique de ses actionnaires, acteurs expérimentés du domaine de l'énergie.

D3E exerce en France métropolitaine l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients éligibles depuis le 21 juillet 2010 au titre de l'article 2 du décret n°2004-388 du 30 avril 2004. D3E est également autorisée à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel sur le territoire français pour approvisionner les clients non domestiques n'assurant pas de missions d'intérêt général et les fournisseurs de gaz naturel, conformément aux dispositions de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 telle que confirmée et complétée par le décret n° 2004-250 du 19 mars 2004.

D3E propose des offres compétitives et personnalisées, mono ou multi énergies :

- En électricité : aux consommateurs ayant un compteur télé-relevé (tarifs verts), connectés sur le réseau Moyenne ou Haute Tension.
- En gaz naturel : aux consommateurs dont la fréquence de relève du compteur est mensuelle, journalière ou horaire (Tarifs B2S, TEL, TP, S2S, STS).

Depuis la mise en place de l'ARENH, D3E propose des offres compétitives aux consommateurs industriels et tertiaires d'électricité. Dans le même temps, D3E dispose avec Direct Energie d'un accès aux marchés gaziers européens lui permettant de proposer des offres performantes aux gros consommateurs de gaz.

Ces deux stratégies d'approvisionnement permettent à D3E de mettre en œuvre sa politique commerciale sur le segment de clientèle identifié composé en majorité de PME-PMI. Ce segment de marché est composé de sites industriels et tertiaires consommant en moyenne entre 0,5 et 20 GWh de gaz ou d'électricité.

La politique commerciale sur ce segment des clients est basée sur la flexibilité des contrats. En effet, il est proposé à ce segment de clientèle des contrats sur mesure permettant au mieux d'ajuster leurs achats d'énergie.

A la date du 31 décembre 2014, D3E fournissait 24 clients en électricité représentant 104 sites, contre 17 clients représentant 57 sites au titre de l'exercice précédent, et 29 clients en gaz naturel représentant 119 sites, contre 31 clients représentant 122 sites au titre de l'année dernière.

Le volume annuel consommé en électricité au titre de l'exercice 2014 était de 205GWh contre 167GWh au titre de l'exercice précédent, et de 225GWh en gaz contre 229GWh au titre de l'exercice 2013.

## **ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE**

### *PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE*

#### **Projet de cycle combiné gaz à Landivisiau**

En mars 2012, à l'issue d'un appel d'offres, l'Etat a retenu le consortium formé par Direct Energie et Siemens pour la construction d'un Cycle Combiné au Gaz Naturel (CCGN) à Landivisiau (Finistère) en Bretagne. L'unité projetée est située dans la ZA du Vern. Sa puissance nette maximale est de 446 MW. Elle sera refroidie à l'air et sera raccordée au réseau électrique 225 kV par une liaison souterraine.

Pour développer ce projet, la société Direct Energie Génération (DEG), filiale à 100% de la Société en charge du développement des projets de production d'énergie, a créé en avril 2012 la société Compagnie Electrique de Bretagne (CEB) détenue par Direct Energie Génération à hauteur de 60% et par Siemens Project Ventures (SPV) à hauteur de 40%.

Ce projet, porté par CEB, poursuit son développement avec l'appui de ses actionnaires.

Depuis 2013, DEG a accordé des prêts actionnaires à la CEB pour un montant global de 4 991 400 €. De son côté, SPV a accordé des prêts pour un montant global de 3 327 600 € dans les mêmes conditions. Ces comptes courants actionnaires servent à financer le développement du projet.

En parallèle des principales études techniques, d'impact et de risques réalisées au cours de l'année 2013, des actions de concertation avec la population ont été poursuivies de façon à associer tous les acteurs locaux au succès de ce projet.

Le ministère en charge de l'Energie a délivré son autorisation ministérielle d'exploiter ladite installation de production d'électricité au premier semestre 2013. Cette autorisation fait actuellement l'objet d'un recours en annulation déposé par une association devant le tribunal administratif de Rennes. Plusieurs mémoires ont déjà été échangés par les requérants, l'Etat et CEB. Une décision est attendue au cours du premier semestre 2015.

Le préfet du Finistère a quant à lui autorisé CEB à construire la centrale par un arrêté de septembre 2014. Cet arrêté fait également l'objet d'un recours en annulation déposé par la même association devant le tribunal administratif de Rennes en novembre 2014.

Enfin, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement a été déposé et l'enquête publique correspondante s'est clôturée par un avis favorable de la commission d'enquête. La délivrance de l'autorisation devrait intervenir au cours du premier semestre 2015.

#### **Projet de cycle combiné gaz à Hambach**

La société de projet Hambrégie SAS, filiale à 100% de Direct Energie Génération, développe à Hambach, en Moselle, un projet de construction et d'exploitation de centrale à cycle combiné gaz de deux unités à refroidissement à eau, d'une puissance cumulée de 892 MW.

Le permis de construire de la centrale électrique a été délivré en janvier 2010. Suite à une décision de la Cour administrative de Nancy confirmant l'annulation de cette autorisation le 25 juillet 2014, la société Hambrégie a déposé une requête devant le Conseil d'Etat en septembre 2014. Une procédure portant sur la validité de ce permis est aujourd'hui pendante devant le Conseil d'Etat.

L'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement a été délivrée en juin 2010. Suite à une décision de la Cour administrative de Nancy confirmant l'annulation de cette autorisation le 25 juillet 2014, la société Hambrégie a déposé une requête devant le Conseil d'Etat en septembre 2014. Une procédure portant sur la validité de cette autorisation est aujourd'hui pendante devant le Conseil d'Etat.

Dans l'attente des décisions du Conseil d'Etat, Hambrégie SAS réalise toutes les diligences nécessaires pour assurer la pérennité du projet.

## *PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE HYDRAULIQUE*

### **Le renouvellement des concessions hydroélectriques**

Le Groupe reste attentif aux conditions de renouvellement de plusieurs concessions hydrauliques. Bien que la procédure de renouvellement ait pris un retard considérable, le Groupe reste vigilant aux évolutions du dispositif envisagé dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

En effet, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a remis en lumière la question du renouvellement des concessions. Suite à l'adoption du texte en première lecture par les deux chambres du Parlement de nouvelles dispositions du code de l'énergie pourraient rendre possible un regroupement de concessions hydrauliques avec la fixation d'une date d'échéance commune à tous les contrats dans le but d'optimiser l'exploitation de ces concessions. Ces regroupements seraient prévus par décret en Conseil d'Etat dans les cas où (i) un concessionnaire serait titulaire de plusieurs concessions hydrauliques formant une chaîne d'aménagements hydrauliquement liés, ou (ii) lorsque des concessionnaires distincts seraient titulaires de concessions hydrauliques formant une chaîne d'aménagements hydrauliquement liés. Un décret en Conseil d'Etat précisera les critères utilisés pour le calcul de la date d'échéance et les conditions et modalités du regroupement prévu. Le projet de loi prévoit aussi que la durée des concessions puisse être prolongée, afin de permettre la réalisation de travaux nécessaires à l'atteinte d'objectifs de politique énergétique.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit également la possibilité pour l'Etat de créer, avec au moins un opérateur économique, et éventuellement avec des collectivités territoriales, une société d'économie mixte hydroélectrique constituée pour une durée limitée en vue de la conclusion et de l'exécution d'une concession dont l'objet est l'aménagement ou l'exploitation d'une ou de plusieurs installations constituant une chaîne d'aménagements hydrauliquement liés. L'Etat, et le cas échéant les collectivités territoriales détiendront conjointement entre 34% et 66% du capital de la société et entre 34% et 66% des droits de vote. La part du capital et des droits de vote détenue par l'actionnaire opérateur ne pourra être inférieure à 34%. La sélection de cet opérateur et l'attribution de la concession à la société d'économie mixte interviendront au terme d'une procédure d'appel public à la concurrence dont les modalités seront prévues par décret en Conseil d'Etat.

Suite à l'échec de la commission mixte paritaire, qui devait trouver un accord entre les deux chambres, une nouvelle lecture est prévue à l'Assemblée nationale et au Sénat, l'adoption définitive du projet de loi a été annoncée pour juin 2015.

La société Direct Energie Concessions (DEC), filiale à 100% de Direct Energie Génération, porte le développement de ces projets. Elle a noué des partenariats et a conclu ou négocié avec plusieurs prestataires des contrats de conseil pour accompagner les consortiums et sociétés constitués :

- un partenariat a été mis en place avec le groupe Axpo pour participer au renouvellement des concessions portant sur les cinq vallées les plus importantes parmi celles qui devraient être mises en concurrence : Ossau, Drac, Truyère, Dordogne et Bissorte. Un premier accord de principe avait été signé en septembre 2010 puis un accord de groupement a été conclu en janvier 2011 concomitamment à la création de CCEF Ossau, société détenue à 50/50 par les sociétés Direct Energie Concessions et Axpo Hydro France, filiale du groupe Axpo. Axpo est le plus grand producteur suisse d'hydro-électricité ; et
- pour la concession du Lac Mort et de la vallée du Têt, Direct Energie Concessions a noué un partenariat à 50/50 avec la société Compagnie des Hautes Chutes de Roques (CHCR), hydraulicien indépendant.

## ACTIVITE DE DISTRIBUTION

Direct Energie Distribution détient des participations dans deux entreprises locales de distribution :

- EBM Réseau de Distribution située dans l'est de la France qui dessert environ 17 300 foyers en électricité ; et
- Gascogne Energies Services située dans le sud-ouest de la France qui dessert environ 7 178 abonnements en électricité et en gaz à ce jour.

---

### 1.3. RESULTAT DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Les états financiers sont présentés selon le même modèle que celui utilisé dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2013.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception :

- Des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe. Ces normes, amendement et interprétations IFRS sont détaillés dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014.
- Du changement volontaire de présentation du compte de résultat mis en œuvre par le Groupe en 2014, détaillé dans la note 1.3 « Changement de présentation du compte de résultat » de l'annexe aux comptes.

Compte tenu du caractère rétroactif de l'application de certaines de ces évolutions, les états financiers historiques ont été retraités, comme expliqué dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable », et présenté dans la note 2 « Comparabilité des exercices » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014.

**PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2014</b>	<b>2013 *</b>	<b>Var. (%)</b>
Fourniture d'énergie	808,9	751,8	
<i>dont fourniture d'électricité</i>	606,9	546,9	
<i>dont fourniture de gaz</i>	158,6	161,2	
<i>dont autres ventes</i>	43,4	43,8	
Production	0,7	0,7	
Distribution	-	0,2	
<b>Chiffre d'affaires hors Energy Management</b>	<b>809,6</b>	<b>752,6</b>	<b>7,6%</b>
<b>Marge sur l'activité Energy Management</b>	<b>0,4</b>	<b>(3,7)</b>	<b>109,7%</b>
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>809,9</b>	<b>748,9</b>	<b>8,1%</b>

\* Les normes IFRS 10 et IFRS 11 prévoient une application rétrospective. En conséquence les données 2013 ont été retraitées, comme expliqué dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes au 31 décembre 2014

Le chiffre d'affaires consolidé hors Energy Management présente une progression de + 7,6 % sur l'exercice en passant de 752,6 M€ en 2013 à 809,6 M€ en 2014.

Cette hausse est portée par l'activité de fourniture d'énergie du Groupe et tout particulièrement d'électricité, l'activité de vente de gaz reculant légèrement, conséquence d'une année 2014 particulièrement chaude. Cette progression est notamment la conséquence :

- de la croissance du portefeuille client, qui s'est développé tant en électricité qu'en gaz, et progresse de plus de 17% sur la période. A fin 2014, le portefeuille de clients électricité s'élève ainsi à 1 012 000 contrats (863 000 à fin décembre 2013), et le portefeuille de clients gaz à 276 000 contrats (237 000 au 31 décembre 2013),
- de l'effet des hausses des tarifs réglementés de l'électricité au 1er août 2013 d'une part, qui a produit ses effets sur le 1er semestre 2014, et au 1er novembre 2014 d'autre part,
- et enfin, de l'impact de la hausse rétroactive des tarifs de l'électricité imposée par le conseil d'Etat, qui a donné lieu à l'enregistrement dans les comptes d'un chiffre d'affaires total de 18,4 M€ (faisant l'objet d'une provision à hauteur de 2 M€ pour tenir compte du risque de recouvrement sur certaines catégories de clients).

En revanche, les volumes vendus sur la période reculent légèrement (8,4Twh en 2014 contre 8,5 Twh en 2013), la croissance observée en électricité (5,9 Twh contre 5,7 Twh sur la même période l'année dernière) étant plus que compensée par la diminution enregistrée en gaz (2,5 Twh contre 2,7 Twh sur la même période en 2013) sous l'effet de l'hiver particulièrement chaud.

Les chiffres d'affaires des activités de production et de distribution restent non significatifs sur l'exercice. Leur stabilité entre 2013 et 2014 est conforme à l'évolution de ces activités, l'activité de production n'ayant pas connu de mise en service d'actif sur l'exercice, et le Groupe n'ayant pas décidé de nouvelle prise de participation dans des entreprises locales de distribution.

L'activité d'Energy Management génère une marge de 0,4 M€ au 31 décembre 2014 contre une perte de (3,7) M€ au 31 décembre 2013, soit une amélioration de 4,1 M€.

**MARGE BRUTE**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2014</b>	<b>2013 *</b>	<b>Var. (%)</b>
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>809,9</b>	<b>748,9</b>	<b>8,1%</b>
Achats d'énergie	(358,0)	(336,1)	
<i>dont achats d'électricité</i>	<i>(279,3)</i>	<i>(265,4)</i>	
<i>dont achats de gaz</i>	<i>(78,7)</i>	<i>(70,7)</i>	
Autres consommations externes	(331,7)	(306,6)	
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>120,3</b>	<b>106,2</b>	<b>13,2%</b>

\* Les normes IFRS 10 et IFRS 11 prévoient une application rétrospective. En conséquence les données 2013 ont été retraitées, comme expliqué dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes au 31 décembre 2014

La marge brute s'établit à 120,3 M€ pour l'exercice 2014 contre 106,2 M€ pour l'exercice 2013, soit une hausse de 14,1 M€.

L'augmentation de 5% des TRV Electricité au 1<sup>er</sup> août 2013, conformément au principe d'alignement progressif des TRV avec les coûts de l'opérateur historique, et de 2,5% en moyenne pour les clients bleus résidentiels au 1<sup>er</sup> novembre 2014, conformément à la nouvelle méthode de détermination des TRV Electricité, ont permis d'améliorer dans l'ensemble la marge brute unitaire des activités de commercialisation d'électricité. Conjuguées à la hausse du parc client, ces hausses ont compensé la diminution des volumes unitaires vendus, consécutive à une période hivernale nettement plus chaude que la normale et que l'année dernière ; les volumes vendus en électricité progressent ainsi plus lentement que le parc client sur la période. En outre, le prix de l'ARENH, composant important des coûts d'approvisionnement en électricité du groupe est resté stable sur la période, conformément aux attentes, tandis que l'évolution favorable des prix de marché a permis au groupe de poursuivre l'optimisation de son complément d'approvisionnement en électricité. Enfin, l'impact de la décision du conseil d'Etat relative à l'annulation de la hausse des TRV Electricité pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013 a contribué à l'amélioration de la marge brute sur la période pour un impact net de 16,4 M€ sur la marge brute.

Concernant l'activité de vente de gaz, l'hiver particulièrement chaud a pesé fortement sur la consommation unitaire des clients, après un hiver 2013 qui avait été à l'inverse plus froid que la normale, et a plus qu'absorbé la croissance du parc observée sur la période. La faible consommation a aussi eu pour conséquence d'amener le groupe à revendre sur le marché les quantités de gaz non consommées par ses clients, ce qui a pesé fortement sur la rentabilité dans un contexte de faiblesse des prix de marché. Néanmoins, la poursuite de la dé-corrélation sur les marchés de gros du prix du gaz et du prix du pétrole, a permis au Groupe de poursuivre la sécurisation dans des conditions favorables d'une grande partie de ses approvisionnements pour les quatre exercices à venir.

**RESULTAT OPERATIONNEL COURANT**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2014</b>	<b>2013 *</b>	<b>Var. (%)</b>
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>120,3</b>	<b>106,2</b>	<b>13,2%</b>
Charges de personnel	(23,9)	(24,5)	
Autres produits et charges opérationnels	(51,3)	(49,4)	
Amortissements	(21,0)	(26,6)	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>24,0</b>	<b>5,8</b>	<b>313,6%</b>

\* Les normes IFRS 10 et IFRS 11 prévoient une application rétrospective. En conséquence les données 2013 ont été retraitées, comme expliqué dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes au 31 décembre 2014

Les charges de personnel affichent une légère diminution (0,6 M€) entre 2013 et 2014. Hors impact des charges relatives à l'attribution de stocks options et actions gratuites, la masse salariale s'établit à (22,3) M€ en 2014 contre (23,0) M€ en 2013. Cette diminution de la masse salariale traduit la poursuite de l'impact des synergies générées par la fusion en 2012 entre Direct Energie et Poweo, et les efforts de maîtrise des coûts de structure poursuivis par le Groupe.

L'évolution des autres produits et charges opérationnels dont l'impact négatif au titre de l'exercice est de (51,3) M€ contre (49,4) M€ en 2013, soit une augmentation de 1,9 M€, s'explique principalement par :

- Le passage en perte de créances irrécouvrables pour (15,0) M€ en 2014 contre (16,4) M€ en 2013, soit une diminution de 1,4 M€ ;
- Des charges externes en augmentation de (0,6) M€ (service clients, frais de publicité) principalement dues au développement du nombre de clients sur l'année 2014
- Des reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation avec un impact net de 1,7 M€ en 2014, contre un impact net de 3,7 M€ en 2013, soit une variation de (2,0) M€ ;
- Des dotations nettes sur provisions aux actifs courants de (1,0) M€ en 2014, contre des dotations nettes de (0,2) M€ soit une variation de (0,8) M€

L'impact négatif des amortissements sur le résultat opérationnel a diminué de près de 5,6 M€ sur l'année 2014 par rapport à l'année 2013, du fait d'une réduction sensible de la charge d'amortissement relative aux coûts d'acquisition clients historiquement activés, tout particulièrement pour la période précédant la fusion entre Poweo et Direct Energie, et amortis sur une période de 4 ans.

Dans un contexte d'augmentation de l'activité du Groupe liée à l'accélération de la conquête commerciale et aux mouvements tarifaires observés pour l'activité de vente d'électricité, en dépit d'un impact climatique adverse, l'amélioration des conditions d'approvisionnement, dans un contexte de baisse des prix de marché, et la poursuite de l'effort de maîtrise des frais généraux ont ainsi conduit à une forte amélioration du résultat opérationnel courant qui s'établit à 24,0 M€ en 2014, soit une augmentation de 18,2 M€ par rapport au résultat opérationnel courant de 2013 qui s'établissait à 5,8 M€.

## RESULTAT OPERATIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013 *	Var. (%)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>24,0</b>	<b>5,8</b>	<b>313,6%</b>
Variations JV dérivés Energie à caractère opérationnel	(5,2)	6,8	
Cessions d'actifs non courants	(3,7)	(4,5)	
Pertes de valeur sur actifs non courants	-	(0,3)	
Produits et charges liés aux variations de périmètre	-	-	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>15,2</b>	<b>7,8</b>	<b>93,5%</b>

\* Les normes IFRS 10 et IFRS 11 prévoient une application rétrospective. En conséquence les données 2013 ont été retraitées, comme expliqué dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes au 31 décembre 2014

Les variations de juste valeur des dérivés Energie à caractère opérationnel, qui figurent désormais entre le Résultat Opérationnel Courant et le Résultat Opérationnel, suite au changement de présentation mis en œuvre sur la période, et décrit dans la note 1.3 « Changement de présentation du compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014, s'expliquent principalement en 2014 par la variation des prix de

l'énergie, et notamment par la diminution des prix du gaz et de l'électricité observées sur la période, et tout particulièrement en fin d'année 2014.

Les cessions d'actifs non courants correspondent principalement en 2014 à la mise au rebut pour 3,9 M€ d'immobilisations relatives à un des projets de développement de cycle combiné gaz du Groupe et devenues obsolètes compte tenu des retards pris dans ce projet. En 2013, les cessions d'actifs non courants correspondaient principalement à la mise au rebut pour 5,0 M€ d'un acompte sur un contrat attaché à un des projets de développement de cycle combiné gaz devenu caduque au cours de l'exercice.

Compte tenu de ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel en 2014 est de 15,2 M€ contre un résultat opérationnel de 7,8 M€ en 2013.

## RESULTAT NET CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013 *	Var. (%)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>15,2</b>	<b>7,8</b>	<b>93,5%</b>
Coût de l'endettement financier net	(1,5)	(1,4)	
Autres produits et charges financiers	0,0	0,1	
<b>Résultat Financier</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>-14,5%</b>
Impôts sur les sociétés	1,6	0,0	
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(0,1)	(0,1)	
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>	<b>15,2</b>	<b>6,4</b>	<b>136,0%</b>
Résultat net des activités abandonnées	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>15,2</b>	<b>6,4</b>	<b>136,0%</b>
Dont Résultat net part du Groupe	15,2	6,4	
Dont résultat net part des minoritaires	-	-	

\* Les normes IFRS 10 et IFRS 11 prévoient une application rétrospective. En conséquence les données 2013 ont été retraitées, comme expliqué dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes au 31 décembre 2014

La légère détérioration du résultat financier qui passe d'une charge nette de (1,3) M€ en 2013 à une charge nette de (1,5) M€ en 2014 s'explique par :

- le remboursement à fin 2013 du solde des avances en compte courant effectuées par les principaux actionnaires historiques de Direct Energie, qui a entraîné une diminution du coût de l'endettement financier net sur le premier semestre 2014
- l'émission d'un emprunt obligataire en trois tranches pour un montant total de 55 M€, assorti d'un coupon de 4,70% pour la première tranche (28,5 M€) et de 5%, pour les deux autres tranches (11,5 M€ et 15 M€), qui l'a en revanche dégradé sur le deuxième semestre.

Le Groupe a par ailleurs reconnu des produits d'impôts à hauteur de 1,6 M€ sur l'exercice 2014 (0 M€ en 2013) qui sont principalement liés à l'activation d'impôts différés attachés à des déficits reportables.

Au 31 décembre 2014, la quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à (0,1) M€, soit une charge équivalente à celle de 2013.

Le résultat net consolidé pour l'exercice 2014 est donc un profit de 15,2 M€ contre un profit de 6,4 M€ en 2013.

## 1.4. EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013 *
Résultat Avant Impôt et Intérêts financiers	15,1	6,7
Eléments sans effet de trésorerie	28,0	32,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(44,1)	(4,1)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(1,0)</b>	<b>35,1</b>
Actifs immobilisés corporels et incorporels	(21,6)	(12,8)
Actifs immobilisés financiers	(29,0)	(5,5)
Variations de périmètre	(0,8)	-
<b>Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement</b>	<b>(51,4)</b>	<b>(18,3)</b>
Variation des emprunts	55,5	(48,0)
Intérêts financiers nets	(1,1)	(1,3)
Actions propres	(0,0)	0,0
Autres flux	-	4,1
<b>Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement</b>	<b>54,4</b>	<b>(45,1)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>2,0</b>	<b>(28,4)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>29,3</b>	<b>57,7</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>31,3</b>	<b>29,3</b>

\* Les normes IFRS 10 et IFRS 11 prévoient une application rétrospective. En conséquence les données 2013 ont été retraitées, comme expliqué dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes au 31 décembre 2014

**FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL**

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est un flux négatif de (1,0) M€ pour l'exercice 2014 contre un flux positif de 35,1 M€ pour l'exercice 2013.

Compte tenu d'un résultat net consolidé positif de 15,2 M€, le résultat avant impôts et frais financiers s'élève à 15,1 M€ en 2014 contre 6,7 M€ en 2013. Le retraitement des éléments sans effet sur la trésorerie (charges non décaissées et produits non encaissés) a un impact globalement positif de 28,0 M€ qui se décompose principalement en des impacts positifs liés aux amortissements (+ 21,0 M€), des impacts positifs sur éléments financiers et sur des mises au rebut (+ 5,4 M€), des variations de juste valeur des instruments financiers (+ 0,3 M€), des impacts liés aux provisions (- 0,3 M€) et des charges liées aux paiements fondés sur des actions (+ 1,6 M€). Au 31 décembre 2013, le retraitement de ces éléments sans effet sur la trésorerie avait un impact positif de 32,4 M€.

La variation négative du BFR ressort à (44,1) M€ contre une variation de (4,1) M€ au titre de l'exercice précédent. Cette variation nettement négative s'explique notamment par une augmentation sensible des quantités de gaz en stock, conséquence des obligations de stockage s'imposant à la société en 2014, et par le paiement de diverses dettes d'exploitation, consécutives notamment à la fusion entre Poweo et Direct Energie, dont le règlement avait été étalé, en accord avec les contreparties, sur plusieurs années (pour un impact de près de 25 M€).

**INVESTISSEMENTS**

Les investissements nets du Groupe ont un impact négatif de (51,4) M€ en 2014 contre un impact négatif de (18,3) M€ en 2013. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des acquisitions d'immobilisation et la variation des actifs financiers.

L'investissement net dans l'actif immobilisé corporel et incorporel est de (21,6) M€ en 2014 contre (12,8) M€ en 2013. L'augmentation des investissements provient essentiellement des immobilisations incorporelles, traduisant l'accélération significative sur la période des acquisitions clients, ainsi que, dans une moindre mesure les efforts d'investissements consentis par le Groupe dans le cadre du développement de ses systèmes d'information.

La variation d'actifs financiers constatée sur l'année 2014 pour un impact de (29,0) M€ correspond principalement à la souscription par le groupe, dans le cadre de l'optimisation de ses liquidités, de dépôts à terme sans risque en capital ayant un horizon de placement supérieur à 3 mois, et ne rentrant pas dans ce cadre dans la définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, au sens des normes IFRS.

## **FINANCEMENT**

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement au titre de l'exercice s'élève à 54,4 M€ contre un flux de (45,1) M€ au titre de l'exercice 2013.

Le flux de financement 2014 comprend principalement :

- des produits d'émission d'emprunts nets des remboursements pour un montant de 55,5 M€, correspondant très majoritairement à l'émission d'emprunts obligataires réalisée sur le deuxième semestre 2014 ;
- le paiement d'intérêts financiers nets pour 1,1 M€ correspondant principalement aux intérêts décaissés au titre des emprunts obligataires ainsi qu'aux coûts associés aux garanties et aux lignes de financement court terme.

Pour rappel, le flux de financement 2013 comprenait principalement :

- des remboursements d'avances en comptes courant pour 30 M€ de nominal et le solde versé concernant l'acquisition de la participation dans la société Poweo pour un montant de 18 M€ ;
- le paiement d'intérêts financiers nets pour 1,3 M€ correspondant aux garanties et cautions ainsi qu'aux avances en comptes courant consenties par certains actionnaires du Groupe ;
- des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles pour 4,1 M€ correspondant à l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions.

## **SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE**

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres totaux du groupe s'élèvent à 35,3 M€ contre 34,6 M€ au 31 décembre 2013 et les dettes financières s'élèvent à 63,8 M€ au 31 décembre 2014 contre 0,9 M€ au 31 décembre 2013.

La hausse des capitaux propres de 0,7 M€ s'explique principalement par le résultat net consolidé positif de 15,2 M€, la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture enregistrée en autres éléments du résultat global pour un impact de (16,0) M€, et l'impact des plans de stock-options pour 1,7 M€.

L'endettement financier se décompose comme suit :

- Dettes financières non courantes : 55,7 M€ au 31 décembre 2014 (0,3 M€ au 31 décembre 2013) ;
- Dettes financières courantes : 8,2 M€ au 31 décembre 2014 (0,6 M€ au 31 décembre 2013).

Les dettes financières courantes sont principalement composées de dépôts reçus au titre des appels de marge émis auprès des contreparties du groupe (6,6 M€) dans le cadre de ses activités d'achat et de vente d'énergie, qui ne sont pas pris en compte par le Groupe dans le calcul de son endettement financier net, au même titre que

les appels de marge versés, et de dettes correspondant à des contrats de crédit-bail et de location financement pour un montant de 1,1 M€.

Les dettes financières non courantes correspondent quasi exclusivement à la dette relative aux émissions obligataires réalisées sur la période pour un montant total de 55 M€.

La dette consolidée, hors appels de marge, s'élève ainsi à 57,3 M€ au 31 décembre 2014. La dette consolidée, hors appel de marge, au 31 décembre 2013 s'élevait à 0,9 M€.

La trésorerie active du Groupe au 31 décembre 2014 s'élève à 31,6 M€ contre 29,3 M€ au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014 s'ajoutent les dépôts à terme sans risque en capital et ayant un horizon de placement supérieur à 3 mois souscrits par le Groupe dans le cadre de l'optimisation de ses liquidités pour un montant de 27,9 M€.

Au 31 décembre 2013, s'ajoutaient les équivalents de trésorerie nantis au profit de fournisseurs et d'établissements financiers dans le cadre de certaines opérations du Groupe pour un montant de 0,9 M€.

Compte tenu de ces éléments, l'endettement financier net du Groupe au 31 décembre 2014 s'établit à un excédent de 2,2 M€. Cet endettement financier net s'élevait à un excédent de 29,3 M€ au 31 décembre 2013.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE DIRECT ENERGIE SA

Au 31 décembre 2014, le bilan et le compte de résultat de la Société se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 351 030 K€
- Chiffre d'affaires : 1 413 217 K€
- Résultat d'exploitation : 24 256 K€
- Résultat net comptable : 24 300 K€
- Capitaux propres : 44 519 K€

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure en annexe 2.

### 2.1. RESULTAT DE L'ACTIVITE DE DIRECT ENERGIE SA

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes sociaux au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes sociaux au 31 décembre 2013 et sont conformes aux principes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général issu du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999 complété des règlements subséquents.

#### PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS STATUTAIRES DE DIRECT ENERGIE

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 413,2 M€ pour l'exercice 2014 contre 1 054,1 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette augmentation de 359,1 M€ s'explique principalement par :

- Une augmentation du chiffre d'affaires global relatif à l'activité de fourniture d'électricité et de gaz, y compris la facturation de l'acheminement et les autres produits liés à l'activité, de 78,9 M€ résultant notamment de l'augmentation du nombre de clients en gaz et en électricité, des hausses des TRV électricité enregistrées au 1<sup>er</sup> août 2013, dont l'effet en année pleine s'est matérialisé en 2014, et au 1<sup>er</sup> novembre 2014, et de l'impact de la facturation rétroactive en électricité, conséquence la décision du conseil d'Etat d'annuler la hausse des TRV Electricité pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013, qui ont compensé l'impact climatique défavorable enregistré sur l'année.
- une augmentation de 280,2 M€ sur les activités de gros, conséquence notamment des températures supérieures à la normale, ayant conduit la société à réaliser un volume de ventes marchés supérieur à 2013, dans le cadre de l'équilibrage de son bilan physique

Le résultat d'exploitation 2014 est positif de 24,3 M€ contre 14,2 M€ en 2013. Cette amélioration s'explique principalement par une amélioration de la marge brute (y compris taxes sur chiffre d'affaires) pour 4,1 M€, une réduction des charges de personnel de 0,5 M€, une réduction des autres charges de 1,5 M€, une réduction des dotations nettes aux amortissements et provisions de 4,3 M€ et une diminution des autres produits de (2,1) M€

Le résultat financier est positif de 1,1 M€ en 2014 contre 1,8 M€ en 2013. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution des produits financiers nets, les intérêts sur comptes courants, comptes bancaires et emprunts obligataires n'ayant que très légèrement augmenté sur la période à (2,2) M€ contre (2,1) M€ en 2013.

En 2014, la Société a enregistré notamment des produits financiers pour près de 2,7 M€ correspondant essentiellement au boni de fusion enregistré lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Poweo Services.

En 2013, la Société avait constaté une reprise nette sur provisions financières de 2,6 M€ en 2013 principalement sur les titres auto-détenus et des autres produits financiers pour 0,6 M€.

Le résultat exceptionnel est une perte de (1,4) M€ en 2014 contre une perte de (0,1) M€ en 2013. Il est la conséquence de l'impact du contrôle fiscal dont la société a fait l'objet en 2013 et dont les conclusions ont été finalisées en 2014, pour un montant net de 0,1 M€ sur l'exercice, et du versement d'une indemnité de résiliation anticipée d'un bail pour un montant de (1,5) millions d'euros.

La participation aux bénéfices est nulle en 2014 contre une charge de (0,2) M€ en 2013.

La Société a constaté un produit d'impôts en 2014 pour un montant de 0,4 M€, lié au crédit d'impôt recherche, contre une charge de (1,0) M€ en 2013.

Ainsi, le résultat net en 2014 est un gain de 24,3 M€ contre 14,7 M€ en 2013.

---

## 2.2. AFFECTATION DU RESULTAT

Sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24 299 839,33 €, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent créditeur de 10 815 691,29 €, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires :

- D'affecter la somme de 7 110,00 € à la réserve légale ;
- De constater que le bénéfice distribuable s'élève à 35 108 420,62 € ;
- De verser aux actionnaires, à titre de dividendes, 0,15 € par action qui sera mis en paiement le 9 juin 2015 et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Il est précisé que le dividende à distribuer est intégralement éligible à hauteur du montant brut perçu à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Il est précisé que ce dividende sera mis en paiement le 9 juin 2015 sur la base du nombre d'actions composant le capital à la clôture du 4 juin 2015. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto détenues sera affectée au report à nouveau.

### 2.3. DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES EFFECTUEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### 2.4. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts réintégrées pour la détermination du résultat fiscal s'élève à 68 330 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. L'impôt théorique relatif à ces dépenses s'élève à 22 777 euros.

### 2.5. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

A la clôture des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, ainsi qu'il suit :

- Au 31 décembre 2014 :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Dettes échues</b>	<b>Échéances à J+30</b>	<b>Échéances entre J+31 et J+60</b>	<b>Échéances au- delà de J+60</b>	<b>Hors échéances</b>	<b>Total des dettes fournisseurs</b>
Dettes fournisseurs	3 478	28 921	831	14		<b>33 244</b>
Factures fournisseurs non parvenues					82 019	<b>82 019</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 478</b>	<b>28 921</b>	<b>831</b>	<b>14</b>	<b>82 019</b>	<b>115 263</b>

- Au 31 décembre 2013 :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Dettes échues</b>	<b>Échéances à J+30</b>	<b>Échéances entre J+31 et J+60</b>	<b>Échéances au- delà de J+60</b>	<b>Hors échéances</b>	<b>Total des dettes fournisseurs</b>
Dettes fournisseurs	3 659	31 161	1 798	15 367		<b>51 985</b>
Factures fournisseurs non parvenues					51 036	<b>51 036</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 659</b>	<b>31 161</b>	<b>1 798</b>	<b>15 367</b>	<b>51 036</b>	<b>103 021</b>

### 3. PERSPECTIVES

#### 3.1. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu son jugement le 17 février 2015 suite à l'assignation déposée par l'UFC- Que choisir en février 2013, dénonçant le caractère soi-disant abusif de nombreuses clauses figurant dans les conditions générales de ventes de la société Direct Energie. L'UFC- Que choisir a été déboutée de l'intégralité de ses demandes.

Par ailleurs, l'actionnariat de la Société a fait l'objet d'une réorganisation en tout début d'année 2015. Cette réorganisation est décrite au chapitre 8.2 du présent rapport.

Depuis le 31 décembre 2014, aucun autre évènement important n'a été relevé ou identifié, tant au niveau du Groupe qu'au niveau de la Société.

#### 3.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

En 2015, le Groupe entend poursuivre sa stratégie de conquête commerciale tant sur le segment des particuliers que des clients professionnels, en tirant parti de sa notoriété croissante, en développant de nouvelles offres innovantes, à l'occasion notamment du démarrage du déploiement généralisé des nouveaux compteurs Linky, et enfin en tirant parti de la disparition des tarifs réglementés de vente pour les clients professionnels. Le Groupe vise ainsi une croissance à deux chiffres de son parc clients, et une poursuite de l'amélioration de sa rentabilité.

Concernant les moyens de production thermiques, le Groupe continue à travailler sur le développement des projets actuels, tout particulièrement Landivisiau, et sur d'autres projets, tout en veillant à adapter sa stratégie de développement aux évolutions des conditions des marchés d'énergie.

### 4. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Nous vous informons par ailleurs que le Groupe a engagé, fin 2014, un exercice de cartographie des risques auxquels elle pourrait être exposée. Dans ce cadre, le Groupe est en train d'identifier des axes d'amélioration des mécanismes existants de maîtrise des risques et a lancé un chantier destiné à renforcer progressivement ses procédures de contrôle interne existantes.

#### 4.1. LES RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

##### **ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Dans un contexte de régulation dont l'objet est d'organiser en principe la libération des marchés de la fourniture de l'électricité et du gaz, le Groupe est naturellement sensible à l'évolution du contexte législatif et réglementaire et des décisions du Conseil d'Etat en la matière, notamment concernant les tarifs réglementés de vente à l'aval et à l'amont. A titre d'exemple, la réforme portée conjointement par le décret du 28 octobre 2014 relatif aux tarifs réglementés de vente d'électricité (méthode de construction par empilement des coûts) et le projet de loi

de transition énergétique pour la croissance verte qui devrait être adopté avant l'été 2015, qui supprime le principe de couverture des coûts de l'opérateur historique pourrait modérer à l'avenir la croissance de l'espace économique du Groupe. Cette réforme fait l'objet de recours. Par ailleurs, le Groupe est également attentif au volet relatif à l'efficacité énergétique contenu dans le projet de loi précité et qui participe de son activité.

#### **PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

---

#### **4.2. LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX**

Le Groupe n'exploite à ce jour aucun site industriel et n'exerce aucune activité le conduisant à émettre ou à manipuler des substances toxiques ou dangereuses.

---

#### **4.3. LES RISQUES DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE**

La Société est exposée au risque de contrepartie en termes d'approvisionnements et de ventes sur les marchés de gros, qui se définit comme l'ensemble des pertes que subirait la Société sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et n'exécutait pas de ce fait ses obligations contractuelles.

Conformément à la pratique sur les marchés énergies et financiers, un mécanisme d'appels de marge a été mis en place afin de réduire au minimum le risque de contrepartie.

D'une manière générale, la Société a défini un cadre de gestion visant à limiter les conséquences des fluctuations des prix de marché. Ce cadre de gestion définit, pour chaque activité (électricité/gaz, asset/retail management/arbitrage):

- les stratégies de couverture associées,
- les méthodes de calcul des positions ouvertes (PO),
- les limites volumétriques de PO associées, notamment en fonction des maturités, et
- les produits de couverture autorisés.

La Société reste néanmoins exposée aux risques liés notamment aux incertitudes pesant sur les PO, aux impacts des variations sur les PO résiduelles, au manque de liquidité ou de profondeur de marché.

---

#### **4.4. LES RISQUES OPERATIONNELS**

Le Groupe est exposé à des risques opérationnels, comme la fraude, l'erreur d'exécution, la défaillance des systèmes informatiques et la défaillance de processus qui sont inhérents à l'activité du Groupe et qui peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle, ou être le fait d'autres événements internes ou externes du Groupe. Ces risques opérationnels pourraient se matérialiser de diverses manières et principalement : interruptions ou dysfonctionnements des systèmes d'information utilisés par le Groupe, cyber attaques, erreurs,

fraudes ou malveillances des salariés, assurés ou intermédiaires, non-respect des réglementations internes et externes,...

Bien que le Groupe s'efforce de gérer au mieux l'ensemble de ces risques opérationnels pour en limiter les impacts éventuels, ceux-ci sont susceptibles d'entraîner une dégradation de la liquidité, une interruption de l'activité, des sanctions de nature règlementaire, une atteinte à la réputation de la Société et pourraient avoir ainsi un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

---

#### 4.5. LES RISQUES DE LIQUIDITE

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe assure sa liquidité par des lignes de crédit confirmées et des lignes de découvert. Par ailleurs, le Groupe a procédé en juillet 2014 au placement privé de son premier emprunt obligataire pour un montant de 40 millions d'euros en deux tranches, la première de 28,5 millions d'euros à échéance décembre 2019 assortie d'un coupon de 4,70%, et la seconde de 11,5 millions d'euros à échéance juillet 2021 assortie d'un coupon de 5%. Une troisième tranche est venue compléter cette émission en novembre 2014 pour un montant de 15 M€ à échéance novembre 2022, assortie d'un coupon de 5%. Le Groupe suit quotidiennement ses disponibilités en termes de liquidités et besoins de liquidités à courts et moyens termes pour s'assurer à tout moment d'avoir des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements pour le développement du Groupe.

L'échéancier des actifs et passifs financiers est indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés.

Direct Energie, en tant qu'opérateur actif sur les marchés de l'énergie, utilise un certain nombre d'instruments dérivés afin d'optimiser sa stratégie d'approvisionnement, ce qui se traduit par la conclusion d'accords avec des contreparties de gré à gré ainsi que des opérations directement sur les places de marché organisées. Ce type d'instruments implique la mise en place de mécanismes d'appels de marge avec le marché et les contreparties. Le Groupe privilégie la fourniture de garanties bancaires mais peut être amené à couvrir les appels de marge sous forme de liquidités pour des montants conséquents et dans des délais très courts, dans un contexte de forte volatilité des prix de marché. Du fait de la croissance forte de son activité et de l'évolution des prix de marché, la Société pourrait se retrouver dans l'incapacité de fournir les dépôts de garantie ou les garanties bancaires demandées par les fournisseurs ou imposées par la réglementation (par exemple pour l'ARENH).

---

#### 4.6. LES RISQUES DE MARCHE ET LES RISQUES SUR MATIERES PREMIERES

Les positions ouvertes de la Société (définies comme l'écart entre les positions générées par son activité de fourniture ou de gestionnaire d'actifs (centrales de production, stockage de gaz, etc.) et les couvertures contractualisées) génèrent un risque en cas d'évolutions défavorables des prix de marché de gros, malgré le respect de la stratégie d'approvisionnement et de gestion des risques mise en place, notamment dans la mesure où ces évolutions ne sont pas reflétées dans les formules de calcul des tarifs réglementés. Ces risques peuvent par exemple se concrétiser si les évolutions de son portefeuille client sont différentes de celles envisagées.

Par ailleurs, compte tenu des instruments de flexibilité contractualisés par la Société, toute évolution défavorable du niveau de volatilité des prix de marché peut avoir un impact financier significatif sur les résultats de la Société.

En effet, la marge réalisée par la Société sur la commercialisation d'énergie est également liée au niveau de ses coûts d'approvisionnement, y compris sur les marchés d'énergie de gros. Les conditions d'approvisionnement sont en effet susceptibles d'affecter les modalités de commercialisation (marge) des offres, spécialement pour ce qui concerne les offres à prix fixe. Dans ce dernier cas de figure l'offre de la Société pourrait ne plus être compétitive en comparaison avec les offres concurrentes.

#### 4.7. LES RISQUES DE TAUX

La Société a souscrit des emprunts bancaires bilatéraux sous forme de lignes de crédit court et moyen terme, pour un montant total de 36 millions d'euros au 31 décembre 2014, destinés à financer ses besoins généraux de trésorerie. Ces lignes de crédit d'une échéance d'1 an sont rémunérées à un taux d'intérêt variable (Euribor ou EONIA complétée d'une marge) et ne font l'objet d'aucun tirage au 31 décembre 2014. Ces lignes de crédit court terme ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

#### 4.8. LES RISQUES DE CHANGE

Le Groupe n'a pas d'exposition aux risques de change.

### 5. INFORMATIONS SOCIALES

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

	2014	2013
Cadres	200	199
Non cadres	91	88
<b>Effectif moyen</b>	<b>291</b>	<b>287</b>

Le Groupe Direct Energie comptait 293 collaborateurs en fin de période contre 280 au début de la période.

Les charges de personnel représentent 23,8 M€ sur l'exercice contre 24,5 M€ pour l'exercice précédent, hors impact de variation de juste valeur des engagements liés aux stock-options.

### 6. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe est leader du projet MODELEC, un pilote soutenu par l'ADEME. Cette innovation technologique permet de réduire les pointes de consommation et de participer à l'équilibre en temps réel du réseau, grâce au pilotage des équipements électriques à distance. C'est également un outil qui permet aux clients de piloter la consommation d'électricité grâce à une plateforme conviviale accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable.

Le Groupe est par ailleurs devenu en 2014 le premier opérateur d'effacement qualifié par RTE pour valoriser des effacements diffus sur le marché de l'électricité.

Au cours de l'année 2014, le Groupe a par ailleurs lancé Adrien, un outil permettant à ses clients de déterminer précisément leur potentiel d'économie d'énergie, compte tenu des caractéristiques de leur logement et de leurs modes de chauffage, et visant à les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique.

De surcroît, le Groupe contribue activement au débat sur le projet de loi relatif à la transition énergétique qui devrait vraisemblablement être adopté avant l'été 2015.

Enfin, l'activité de développement des outils spécifiques aux métiers de Direct Energie, notamment d'OSCAR, de ZEPPELIN et de SHIP (outils de gestion du négoce d'énergie et de sourcing) et d'OASIS (outil de gestion des échanges), s'est poursuivie tout au long de la période.

## 7. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En 2014, le Groupe n'a exploité aucune installation classée Seveso seuil haut.

## 8. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

### 8.1. MONTANT ET EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le capital de la Société a varié comme suit :

- Le Conseil d'administration en date du 10 décembre 2014 a délégué ses pouvoirs au Président pour imputer sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission les sommes nécessaires à la libération des 711 000 actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'action en date du 20 décembre 2012 et constater la réalisation de l'augmentation de capital corrélative le 20 décembre 2014,
- En conséquence de quoi le Président, par décision en date du 20 décembre 2014 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 71 100 euros par l'émission de 711 000 actions nouvelles, d'un dixième (0,1) d'euro de valeur nominal chacune, dont le prix de souscription a été prélevé sur la prime d'émission, portant ainsi le capital de la somme de 4 008 196,50 euros à la somme de 4 079 296,50 euros.

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société s'élève à la somme de 4 079 296,50 euros. Il est divisé en 40 792 965 actions d'un dixième (0,1) d'euro chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

## 8.2. STRUCTURE ET REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la Société est composé d'actions nominatives ou au porteur. Les titres sont admis aux négociations sur Alternext, marché multilatéral de négociation organisé.

Au 31 décembre 2014, le capital de la Société, d'un montant de 4 079 296,50 euros, est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus	Pourcentage de capital et de droit de vote
<b>Impala</b>	<b>12 406 717</b>	<b>30,41%</b>
<b>FPE</b>	<b>12 106 496</b>	<b>29,68%</b>
<b>EBM</b>	<b>4 167 872</b>	<b>10,22%</b>
AMS Industries	334 586	0,82%
Luxempart	4 091 746	10,03%
Ecofin	1 866 318	4,58%
Managment et flottant	5 819 230	14,27%
<b>TOTAL</b>	<b>40 792 965</b>	<b>100%</b>

Au cours de l'exercice 2014, la participation des principaux actionnaires au capital de la Société est restée stable.

Par ailleurs, les sociétés Impala SAS, François Premier Energie (FPE) et EBM Trirhena AG (EBM), agissant de concert vis-à-vis de la Société ont, dans le courant du mois de février 2015, réorganisé leurs participations respectives dans le capital de la Société dans le cadre de la substitution d'AMS Industries (actionnaire minoritaire de FPE) et de Lov Group Invest (actionnaire majoritaire de FPE), à FPE.

Au terme de ses opérations et à la date du présent document, la répartition du capital de Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus	Pourcentage de capital et de droit de vote
<b>IMPALA SAS</b>	<b>14 406 717</b>	<b>35,32%</b>
<b>LOV GROUP INVEST</b>	<b>4 474 547</b>	<b>10,97%</b>
<b>EBM</b>	<b>4 167 872</b>	<b>10,22%</b>
<b>AMS INDUSTRIES</b>	<b>6 007 845</b>	<b>14,73%</b>
Luxempart	4 091 746	10,03%
Ecofin	1 866 318	4,58%
Managment et Flottant	5 777 920	14,16%
<b>TOTAL</b>	<b>40 792 965</b>	<b>100%</b>

Par ailleurs, au titre du contrat de liquidité en place en vertu d'une délégation d'une durée de 18 mois donnée par l'Assemblée Générale Mixte de Direct Energie le 14 mai 2014 au Conseil d'administration pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, 276 150 actions Direct Energie ont été achetées par Direct Energie et 280 672 actions ont été vendues au cours de l'exercice 2014.

## 9. GOUVERNANCE ET REMUNERATIONS

### 9.1. LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la Société est composée de la manière suivante :

- **Monsieur Xavier Caïtucoli** exerce les fonctions de Président Directeur Général de la Société pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- **Monsieur Fabien Choné** exerce les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- **Monsieur Sébastien Loux** exerce les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 9.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration de la Société était composé de dix administrateurs dont les mandats et fonctions exercés au sein du Groupe et dans d'autres sociétés, au cours de l'exercice écoulé, sont décrits en annexe 3. L'Annexe 3 inclut également les directeurs généraux délégués en leur qualité de mandataires sociaux, ainsi que les censeurs de la Société.

Par ailleurs, nous vous informons qu'à la suite des récentes démissions de Messieurs Alain Minc et Jean-Paul Bize de leur mandat d'administrateur de la Société, il sera par conséquent proposé à l'Assemblée Générale de ratifier les cooptations des sociétés AMS INDUSTRIES, représentée par Jean-Paul Bize, et IMPALA SAS, représentée par Madame Stéphanie Levan, en qualité de nouveaux administrateurs de la Société.

#### LES CENSEURS

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration de la Société comprenait les quatre censeurs suivants :

- Xirr Europe, représentée par Monsieur Nicolas Gagnez ;
- Monsieur Alain Huberty ;
- Monsieur Stéphane Courbit ;
- Monsieur Jacques Veyrat.

Par décision en date du 13 février 2015, le Conseil d'administration a décidé de nommer à titre provisoire pour une durée de 3 ans, Monsieur Alain Minc en qualité de censeur de la Société. Il vous sera proposé de ratifier cette décision lors de la prochaine assemblée générale.

#### LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vue de lui apporter un appui technique et d'expertise, le Conseil d'administration a mis en place deux comités spécialisés, dont les membres sont des administrateurs ou des censeurs choisis par le Conseil. Ces comités sont les suivants au 31 décembre 2014 :

- Le Comité d'Audit, présidé par Monsieur Cédric Christmann et composé des membres suivants : Monsieur Guillaume Fonquernie, Monsieur Jacques Veyrat, Monsieur Alain Huberty et Monsieur Jean-Paul Bize ; et

- Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par Monsieur Jacques Veyrat et composé des membres suivants : Monsieur Guillaume Fonquernie, Monsieur Cédric Christmann et Monsieur Jean-Hugues de Lamaze.

### 9.3. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Au 31 décembre 2014, le Président Directeur Général détient directement et indirectement 1.257.610 actions de la Société, soit 3,08% du capital de la Société.

Les Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Fabien Choné et Sébastien Loux, à la fois salariés et mandataires de la Société, détiennent en cumulé 725.513 actions (au nominatif), soit 1,78% du capital de la Société.

Le tableau ci-dessous illustre les opérations sur titres réalisées en 2014 par les administrateurs et mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2014, et les personnes assimilées aux dirigeants :

Dirigeants	Acquisitions	Cessions/Apports	Attributions (AGA)	Mouvements durant l'exercice 2014
<b>Xavier Caïtuoli</b> , Président Directeur Général		70 154	280 500	<b>210 346</b>
<b>SUCHET GESTION</b> , personne morale étroitement liée à Xavier Caïtuoli, Président Directeur Général	73 077			<b>73 077</b>
<b>Fabien Choné</b> , Directeur Général Délégué		105 231	280 500	<b>175 269</b>
<b>Sébastien Loux</b> , Directeur Général Délégué			50 000	<b>50 000</b>
<b>Julien Maumont</b> , Directeur Administratif et Financier <i>*Contrat suspendu au titre de son congé sabbatique</i>		1 900	25 000	<b>23 100</b>
<b>LUXEMPART</b> , Administrateur	113 597			<b>113 597</b>
<b>EBM TRIRHENA AG</b> , personne morale étroitement liée à Cédric CHRISTMANN, Administrateur	74 816			<b>74 816</b>
<b>AMS INDUSTRIES</b> , personne morale liée à Jean-Paul Bize, Administrateur	35 077			<b>35 077</b>
<b>IMPALA SAS</b> , personne morale étroitement liée à Jacques VEYRAT, Censeur	70 154	120 000		<b>-49 846</b>
<b>MCSMBS</b> , personne morale étroitement liée à Nicolas Gagnez, représentant légal de Xirr Europe, Censeur	35 077			<b>35 077</b>

La quote-part d'actions issues de l'exercice des options de souscription attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et devant être conservées par ces derniers jusqu'à la cessation de leurs fonctions a été fixée par le Conseil d'administration à 10%. De même, les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif 20% des actions gratuites attribuées jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

## 10. AUTRES INFORMATIONS

### 10.1. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous illustre l'état de la participation des salariés non mandataires au capital de la Société au 31 décembre 2014.

Nombre d'actions détenues au nominatif par les salariés non mandataires	Pourcentage du capital
139.807 actions	0,34%

Le Président rappelle qu'un plan d'épargne entreprise a été mis en place par Poweo SA le 7 mai 2006 et révisé à plusieurs reprises. Les fonds communs de placement d'entreprise Amundi Duo Dynamique, Amundi Duo Prudence, Amundi Duo Régularité, Amundi Label Actions Solidaires – F sont en vigueur.

## 11. DELEGATIONS DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION, OU DE REDUCTION DE CAPITAL, OU DE PROGRAMME DE RACHAT

### 11.1. DELEGATION EN COURS

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur au 31 décembre 2014, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour augmenter ou réduire le capital social ou pour mettre en place un programme de rachat.

Délégation de compétence/Autorisations	Durée de validité	Plafond autorisé en valeur nominale	Utilisation de la délégation
Autorisation et délégation à conférer au Conseil d'administration dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce	18 mois (jusqu'au 14 novembre 2015)	10% du nombre des actions composant le capital social	Mise en place d'un contrat de liquidité
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	38 mois (jusqu'au 20/02/2015)	3% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente délégation (139.694,5€, soit 1.396.450 options)	511.000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 511.000 actions nouvelles

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou du Groupe	38 mois (jusqu'au 20/02/2015)	3% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente délégation (139.694,5€, soit 1.396.450 actions gratuites)	711.000 actions gratuites
--	-------------------------------	---	---------------------------

## 11.2. AUTORISATION A L'EFFET DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2014 à l'effet de mettre en place un programme de rachat d'actions devant expirer au plus tard le 14 novembre 2015, un projet de résolution est soumis visant à autoriser la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions régi par les dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et celles des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce programme de rachat d'actions par la Société serait mis en place aux fins (i) de favoriser la liquidité des titres de la Société dans les conditions et limites prévues par la réglementation applicable, et notamment dans le respect des conditions posées par l'article L.225-209 du Code de commerce, dans le cadre d'un contrat de liquidité, (ii) d'attribuer ou céder des actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux de la Société (ou certains d'entre eux) et/ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise, (iii) de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, (iv) de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi rachetés ou (iv) de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

L'acquisition des actions ne pourrait être effectuée à un prix unitaire supérieur à 30 euros, susceptible, le cas échéant, d'ajustement en cas d'opérations financières sur le capital.

L'autorisation serait consentie au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale et priverait d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autorisation en vigueur ayant le même objet.

## 11.3. DELEGATIONS DE COMPETENCE RELATIVE AU CAPITAL ET AUX VALEURS MOBILIERES DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES

Le Conseil d'administration envisage de soumettre un projet de résolution visant à autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire en conséquence le capital de la Société.

Cette autorisation serait consentie au Conseil d'administration pour une durée de 24 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale et priverait d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autorisation en vigueur ayant le même objet.

Par ailleurs, le Conseil envisage de soumettre un projet de résolutions visant les délégations de compétence et autorisations suivantes :

- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidées en application des quinzième, seizième et dix-septième résolutions ;
- Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions propres ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, sans droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres.

Ces différentes délégations et autorisations seraient consenties au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale et priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autorisation en vigueur ayant le même objet.

\* \* \* \* \*

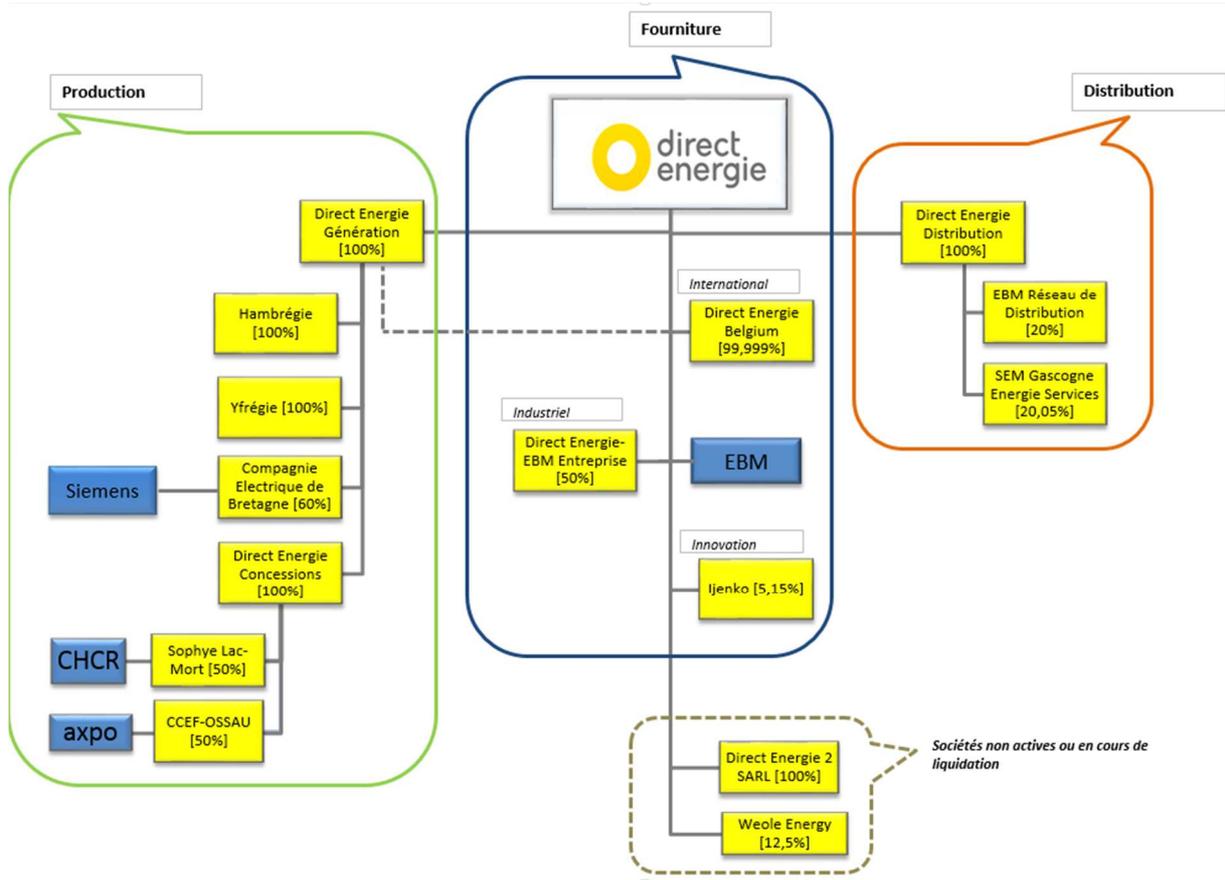
Fait à Paris,

Le 30 mars 2014.

**Le Conseil d'Administration**

ANNEXE 1

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014



## ANNEXE 2

## TABLEAU DES RESULTATS DE DIRECT ENERGIE AU COURS DE CHACUN DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature et indications (€)	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	16 391 887	16 391 888	4 657 385	4 008 197	4 079 297
Nombre d'actions émises	16 391 887	16 391 888	46 573 850	40 081 965	40 792 965
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 017 920 541	755 698 607	1 187 705 251	1 054 109 509	1 413 217 099
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	(66 563 142)	(11 293)	6 536 446	14 876 401	65 331 179
Impôts sur les bénéfices	(88 399)	(1 316 488)	(300 062)	1 026 287	(359 932)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(95 297 203)	(29 655 403)	(3 222 613)	14 656 616	24 299 839
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	(4,06)	0,08	0,15	0,35	1,61
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(5,81)	(1,81)	(0,07)	0,37	0,60
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	0,15
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	208	130	335	280	283
Montant de la masse salariale de l'exercice	16 996 147	10 386 379	20 692 941	15 448 592	14 814 574
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	6 251 283	3 986 849	9 913 669	6 809 254	6 901 281

**ANNEXE 3**

**TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS**

## LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS OU DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES ADMINISTRATEURS PERSONNE MORALE, DES CENSEURS ET DES DIRIGEANTS DU GROUPE DIRECT ENERGIE

Mise à jour le 31 décembre 2014

Prénom et nom	Mandats et fonctions exercées dans la Société	Fin de mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
<b>Xavier Caïtuoli</b>	Administrateur  Président du Conseil d'administration Directeur Général	AGO 2016  AGO 2016 AGO 2016	Président de Direct Energie Génération SAS  Président d'Yfrégie SAS Président de Direct Energie Distribution SAS Président de Hambrégie SAS Membre du comité de surveillance de Weole Energy Gérant de Direct Energie 2 SARL Président de Direct Energie-EBM Entreprises SAS Administrateur délégué de Direct Energie Belgium SA (Belgique) Administrateur délégué de Direct Energie Service SA (Belgique) <u>Liste des mandats détenus par Direct Energie dont Xavier Caïtuoli est le représentant légal :</u> Censeur au sein du Conseil d'administration d'Ijenko <u>Liste des mandats détenus par Direct Energie Génération dont Xavier Caïtuoli est le représentant légal :</u> Président de Direct Energie Concessions SAS, elle-même président de Compagnie Concessionnaire des Eaux de France – Ossau SAS et président de Société d'Optimisation Hydro-Energétique Lac Mort SAS Président de Compagnie Electrique de Bretagne SAS	Administrateur d'EBM Trirhena AG [ <i>fin de mandat en septembre 2014</i> ] Associé-Gérant de SCI Suchet Gestion Membre du Comité exécutif d'Impala SAS
<b>Fabien Choné</b>	Directeur Général Délégué Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie et de l'Energie	AGO 2016	Administrateur d'EBM Réseau de Distribution SAS Membre du Comité de Direction de Direct Energie-EBM Entreprise SAS Administrateur de Compagnie Electrique de Bretagne SAS Membre du Comité de surveillance de Compagnie Concessionnaire des Eaux de France – Ossau SAS Représentant permanent de Direct Energie Distribution Administrateur de la SEML Gascogne Energies Services Président de Direct Energie Belgium SA (Belgique) Président de Direct Energie Service SA (Belgique)	Administrateur de l'université Panthéon-Assas Paris II Gérant de FABELMON SC
<b>Sébastien Loux</b>	Directeur Général Délégué Directeur Général Délégué en charge des Opérations	AGO 2016		

<p><b>Jacques Veyrat</b></p>	<p>Censeur Membre du Comité d'audit Président du Comité de Nomination et des Rémunérations Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations</p>	<p>AGO 2016 AGO 2016 11/12/2015 AGO 2016</p>		<p>Président de Impala SAS Administrateur de HSBC France Director d'Eiffel Investment Group Sàrl (Luxembourg)  Censeur du Groupe Sucres et Denrées SA  Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo SA Membre du Comité de Surveillance de Neoen Administrateur de NEXITY SA Administrateur de FNAC SAS Censeur de Louis Dreyfus Armateurs</p>
<p><b>Stéphane Courbit</b></p>	<p>Censeur</p>	<p>AGO 2016</p>		<p>Président de Lov Group Invest SAS Président de Betclac Everest Group SAS Gérant de SCI Blanc Mills Gérant de SCI ST Le Phare Gérant de SCI Parking La Garonne Associé-Gérant de SCI James&amp;Co <u>Liste des mandats détenus par Financière Lov, dont Stéphane Courbit est le représentant légal :</u> Président de Banijay Holding SAS Président de Banijay Entertainment SAS <u>Liste des mandats détenus par Lov Group Invest, dont Stéphane Courbit est le représentant légal :</u> Président de Financière Lov SAS Président de François 1er Energie SAS Président de Lov &amp; B Investment Président de Mangas Lov SAS Président de Banijay Investment SAS Président de Lov Hotels Collection SAS Président de Fold Holding SAS Président de LG Industrie SAS Président de Lov Sapineaux SAS Président de Lov Immo SAS Président de ILR SAS Associé-gérant de Ormello SNC Président de Lovestate SAS</p>

<b>Cédric Christmann</b>	Administrateur Président du Comité d'audit Membre du Comité d'audit Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations	AGO 2016 11/12/2015 AGO 2016 AGO 2016		CFO du Groupe EBM Membre du CA de Wärmeversorgung Binningen AG (WBA) Membre du CA de Erdgas AG Laufental-Thierstein (GASAG)  Président du CA de Kleinkraftwerk Birseck AG  Président du CA de EBM Greenpower AG Membre du CA de Leading Swiss Renewables AG Membre du CA de EBM Wärmeholding AG Administrateur de la Fondation Pensionskasse EBM Directeur Général de Wohlfahrtsstiftung der EBM Administrateur/Membre du CA de EBM RD SAS Membre du CA UNITE SA
<b>Luxempart SA</b> r/ Jacquot Schwertzer	Administrateur indépendant	AGO 2016		Administrateur de différentes sociétés et filiales du groupe LUXEMPART S.A. (Luxembourg) Administrateur et Président du Comité d'audit de FOYER S.A. (Luxembourg) Administrateur des entités luxembourgeoises du groupe WENDEL (France) Administrateur-délégué des sociétés du groupe familial SOCIPAR (Luxembourg) Administrateur de ATENOR Group (Belgique) Vorsitzender des Aufsichtsrats der QUIP AG (Allemagne) Vorsitzender des Beirats der TALBOT SERVICES GmbH (Allemagne)
<b>Jean-Paul Bize</b>	Administrateur Membre du Comité d'Audit	AGO 2018 AGO 2018		Président du Conseil de surveillance de Greenweez Président d'AMS Industries <u>Liste des mandats détenus par AMS Industries dont Jean-Paul Bize est le représentant légal :</u> Directeur Général Délégué de Banijay Entertainment SAS Président de Helion Directeur Général Délégué de Locaboat Développement Président de Poiray International
<b>Jean-Jacques Laurent</b>	Administrateur indépendant	AGO 2018		Co-gérant d'ORNICAR Courtier d'assurances partenaire du Groupe Gras Savoye

<b>Alain Minc</b>	Administrateur	AGO 2016		Président d'A.M. Conseil Administrateur de Caixa Bank (Espagne) Administrateur de Prisa (Espagne) Président de SANEF
<b>Jean-Hugues de Lamaze</b>	Administrateur indépendant Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations	AGO 2016 AGO 2016		Senior Portfolio Manager de Ecofin
<b>Peter Brandenberg</b>	Administrateur	AGO 2018	Administrateur de Compagnie Concessionnaire des Eaux de France-OSSAU	Administrateur de EBM, Suisse Président du board de Heig, Ltd, Suisse Administrateur de Sukano AG, Suisse
<b>Guillaume Fonquernie</b>	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations	AGO 2016 AGO 2016 AGO 2016		Gérant de Lov L31 SARL Gérant de Cassiopée SNC Président de Lov&Z Gérant de Editions Mordicus SARL Président de MassiveBrainGames Gérant de Skillstar MCG 5 Gérant de SCI IMMO BDP Gérant de Affables Associé Gérant de SCI Château Gérant Associé de SCI Sainte Foy
<b>Monique R. Nepveu</b>	Administrateur	AGO 2016		Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de Louis Dreyfus Holding BV Présidente du conseil de surveillance de Guisando B.V. (Hollande)

<p><b>Alain Huberty</b></p>	<p>Censeur Membre du Comité d'audit</p>	<p>AGO 2015 AGO 2015</p>		<p>Administrateur de différentes sociétés et filiales du groupe LUXEMPART S.A. (Luxembourg)</p>
<p><b>Xirr Europe SARL</b> r/ Nicolas Gagnez</p>	<p>Censeur</p>	<p>AGO 2015</p>		<p>Président du Conseil de Surveillance de Cardelum Président du Comité de Surveillance de Trocadero Capital Partners Président de IV2 Technologies <u>Liste des mandats détenus par Nicolas Gagnez à titre personnel :</u> Co-gérant de MCSMBS Gérant de Xirr Europe SARL Gérant de la SCI L'APANCE Administrateur de Sammode</p>